

Pourquoi se syndiquer ?

Le SNAPcgt accueille les nouveauxelles syndiquées, reconnaissant que chacune débute un jour son parcours syndical. Chacune peut s'engager à son rythme et contribuer selon ses moyens. L'apprentissage militant se fait pas à pas, en partageant savoirs et expériences.

Se syndiquer, c'est se former, c'est gagner en compétences syndicales et professionnelles, créer ensemble du matériel militant (des masques, des drapeaux...) et créer du lien. C'est le principe même de l'éducation populaire et militante, où la force du collectif prime.

Pourquoi cotiser ?

La cotisation permet de garantir l'indépendance financière de notre syndicat. Ce sont les cotisations qui rendent possibles les actions menées par le SNAPcgt.

Étant confédérées, une partie des cotisations est reversée à la Fédération du Spectacle ainsi qu'à la CGT. Plus nous sommes nombreuses à adhérer, plus nous renforçons le SNAPcgt et sa représentativité.

Il est essentiel de faire entendre notre voix et de porter nos revendications à travers un outil collectif : le syndicat. Cotiser, c'est participer concrètement à la construction de notre force commune.

Rejoindre le SNAPcgt, c'est donc s'engager dans un processus d'émancipation collective !

Quand les gens se rassemblent, militent ensemble, beaucoup de choses deviennent possibles.

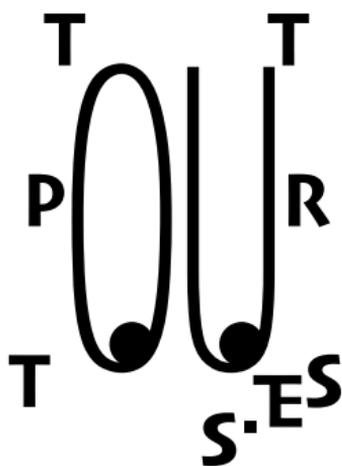


Image: Clément Valette / Formes des luttes

Typographie: Adelphe (Eugénie Bidaut – BBB), CirrusCumulus (Clara Sambot – Velvetyne), AmiAmie (Mirat Masson et al. – BBB)

Contact: www.snapcgt.org / contact@snapcgt.org

Je me syndique au SNAPcgt, parce qu'être syndiqué participe de l'identité professionnelle et que je veux contribuer à faire évoluer collectivement nos conditions de travail.

Je me re-syndique au SNAPcgt !

Quel montant de cotisation ?

- **1 % de vos bénéfices**, c'est la règle à la CGT.
(ex: 40 € pour 4 000 €; 90 € pour 9 000 €, 120 € pour 12 000 €...)
- **32 €**, c'est la cotisation minimum nécessaire au fonctionnement financier du syndicat
- **12 € (1 € par mois)**, c'est la cotisation solidaire pour les allocataires des minimas sociaux, les étudiants et personnes sans aucun revenu.

Le versement de cotisations syndicales permet de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu, égal à 66% des cotisations annuelles.

Adhésion au SNAPcgt

Date du versement • / /

Cotisation versée •

Prenom •

Nom •

Prénom •

Pseudo •

Adresse postale •

Courriel •

Téléphone(s) •

Secteur d'activité •

Site internet •

Vos préoccupations •

Toutes les informations personnelles restent internes au syndicat.

3 moyens pour cotiser

→ **Adhère en ligne par CB** [option privilégiée]

www.snapcgt.org/syndique-toi-en-ligne - QR Code :



→ **Virement bancaire** [option privilégiée]

IBAN • FR76 4255 9100 0008 0118 3473 353

CONTACTEZ-NOUS pour avoir le RIB complet •

infos@snapcgt.org

→ **Chèque à l'ordre du SNAPcgt**

Bulletin à renvoyer par mail ou courrier à votre section régionale

(+ d'infos sur notre site) ou au SNAPcgt National

Syndicat National des Artistes Plasticien^{Es} CGT

14-16 rue des Lilas 75019 Paris

contact@snapcgt.org • snapcgt.org

